

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	26	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	07	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	33	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour	33	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
OBJET : Approuvant l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle relative aux travaux liés à l'adduction en eau potable.		Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
		Hinano TEISSIER	X			Pour
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le... 06 AVR. 2023 et a été publié, affiché ou notifié le... 06 AVR. 2023 Le Maire, S. LISSANT Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
		Terava PATII	X			Pour
		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
		Teva BERNADINO	X			Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD	X			Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS		X	Antoine RUA	Pour
		Laila TINORUA		X		
		Antoine RUA	X			Pour
		Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- **VU** la délibération n° 42/2022 du 25 mars 2022 approuvant l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle en faveur de travaux liés à l'adduction en eau potable ;
- **VU** la délibération n° 12/2023 du 24 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2023 ;
- **VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'eau en date du 23 février 2023 ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie en date du 13 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOpte

Article 1 – Est approuvée l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle en faveur de travaux liés à l'adduction en eau potable avec l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement établi comme suit :

CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION PAR ANNEE (EN F CFP)	OPERATION N°	2010 A 2022 REALISE	CP 2023	TOTAL
RENOVATION AEP EN PLAINE	2010001	312 834 481	-	312 834 481 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOVATION AEP JUSQU'A PK 18	2016002	294 363 567	-	294 363 567 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOVATION AEP ENTRE OUTUMAORO ET TAINA	2017001	129 073 370	-	129 073 370 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP ENTRE TAINA ET OROHITI	2021001	152 901 349	37 671 215	190 572 564
TOTAL	-	889 172 767	37 671 215	926 843 982

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf



- Article 2** – Les reports de crédits de paiement (CP) se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.
- Article 3** – Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des opérations. Il est, en outre, autorisé à rechercher toutes possibilités de cofinancements qui permettraient de faire baisser la participation communale et à signer les conventions qui en découleraient.
- Article 4** – Les dépenses afférentes à ces travaux sont imputables au budget annexe de l'eau potable au chapitre n° 2021001.
- Article 5** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 6** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre CHING

Le Maire,



Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	26	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	07	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	33	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour	33	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
OBJET : Approuvant l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle relative aux travaux liés à l'adduction en eau potable.		Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
		Hinano TEISSIER	X			Pour
		Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
		Terava PATII	X			Pour
		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
		Teva BERNADINO	X			Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD	X			Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS		X	Antoine RUA	Pour
		Laila TINORUA		X		
		Antoine RUA	X			Pour
		Dylma ARO		X		
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le..... et a été publié, affiché ou notifié le Le Maire, S. LISSANT Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.						

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : moiriepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- **VU** la délibération n° 42/2022 du 25 mars 2022 approuvant l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle en faveur de travaux liés à l'adduction en eau potable ;
- **VU** la délibération n° 12/2023 du 24 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2023 ;
- **VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'eau en date du 23 février 2023 ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie en date du 13 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Est approuvée l'actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle en faveur de travaux liés à l'adduction en eau potable avec l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement établi comme suit :

CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATION PAR ANNEE (EN F CFP)	OPERATION N°	2010 A 2022 REALISE	CP 2023	TOTAL
RENOVATION AEP EN PLAINE	2010001	312 834 481	-	312 834 481 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOVATION AEP JUSQU'A PK 18	2016002	294 363 567	-	294 363 567 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOVATION AEP ENTRE OUTUMAORO ET TAINA	2017001	129 073 370	-	129 073 370 <i>(OP. clôturée)</i>
RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP ENTRE TAINA ET OROHITI	2021001	152 901 349	37 671 215	190 572 564
TOTAL	-	889 172 767	37 671 215	926 843 982

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- Article 2** – Les reports de crédits de paiement (CP) se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.
- Article 3** – Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution des opérations. Il est, en outre, autorisé à rechercher toutes possibilités de cofinancements qui permettraient de faire baisser la participation communale et à signer les conventions qui en découleraient.
- Article 4** – Les dépenses afférentes à ces travaux sont imputables au budget annexe de l'eau potable au chapitre n° 2021001.
- Article 5** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 6** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre CHING

Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf